

**Avis de collecte de renseignements personnels**

Les renseignements personnels figurant sur ce formulaire sont recueillis en vertu de l'autorité de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, L.O. 1996, chap. 32, annexe. Ils seront utilisés dans le cadre du processus de candidature pour les élections municipales de 2026 à Brampton et seront disponibles à des fins d'inspection par le public au bureau du secrétaire de la Ville de Brampton jusqu'aux prochaines élections municipales. Les questions relatives à cette collecte de renseignements personnels devraient être posées à Roger Wilson, coordonnateur des élections, Bureau du secrétaire de la municipalité, Ville de Brampton

**Déclaration de qualités requises**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, un(e) candidat(e) nommé(e) pour le poste de :

Maire/Mairesse

Conseiller municipal/Conseillère municipale, quartiers : \_\_\_\_\_

Conseiller régional/Conseillère régionale, quartiers : \_\_\_\_\_

déclare solennellement que :

1. Je possède les qualités requises conformément à la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, ainsi modifiée, et à la *Loi de 2001 sur les municipalités*, pour être élu(e) au poste susmentionné et l'occuper.
2. Sans limiter le caractère général du paragraphe 1, j'ai la citoyenneté canadienne, je suis âgé(e) d'au moins 18 ans, je suis résident(e) de la Ville de Brampton ou je possède ou loue un bien immobilier dans la Ville de Brampton, ou je suis le (la) conjoint(e) d'un(e) tel(le) propriétaire ou locataire.
3. Je ne suis pas inhabile en vertu de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, de la *Loi de 1990 sur les conflits d'intérêts municipaux* ou de toute autre loi à être nommé(e) ou élu(e) au poste susmentionné et à l'occuper, et aucune loi ne m'interdit de le faire.
4. Sans limiter le caractère général du paragraphe 3 :
  - i. Je ne fais pas l'objet d'une interdiction de voter aux élections municipales en vertu de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* ou d'une autre loi
  - ii. Je n'ai pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre frauduleuse en vertu de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, ou d'une infraction en vertu du *Code criminel* (Canada), relativement à un acte ou à une omission qui concerne une élection à laquelle la *Loi de 1996 sur les élections municipales* s'applique

- iii. Je ne suis pas inhabile à être mis(e) en candidature ou à être élu(e) pour un poste quelconque jusqu'à ce que les deux élections suivantes aient eu lieu après l'élection concernée par l'infraction.
- iv. Je ne suis pas membre de l'Assemblée législative de l'Ontario, du Sénat ou de la Chambre des communes du Canada, à moins que je ne fournisse une preuve de ma démission sous une forme satisfaisante pour le secrétaire de la Ville de Brampton avant 14 h le jour des mises en candidature, le 21 août 2026
- v. Je ne suis pas juge d'un tribunal quelconque
- vi. Je ne suis pas un(e) employé(e) de la Ville de Brampton, sauf si j'ai pris un congé sans paie
- vii. Je ne suis pas un(e) employé(e) de la région de Peel, sauf si j'ai pris un congé sans paie (s'adresse aux candidat[e]s à un poste de conseiller régional/conseillère régionale seulement)
- viii. Je ne suis pas une personne qui n'est pas employée par la Ville de Brampton, mais qui y occupe un poste administratif
- ix. Je ne suis pas un ou une secrétaire, un trésorier ou une trésorière, un ou une commissaire à l'intégrité, un vérificateur général ou une vérificatrice générale, un ou une ombudsman, un ou une lobbyiste ou un registrateur ou une registrateure au sens de l'alinéa 258 (1) ii et de l'article 223.11 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*
- x. Je ne suis pas un enquêteur ou une enquêteuse au sens du paragraphe 239.2 (1) *Loi de 2001 sur les municipales*
- xi. Je ne suis pas un ou une fonctionnaire au sens de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, sauf conformément à la partie V de cette loi
- xii. Je ne suis pas un employé fédéral ou une employée fédérale au sens de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, sauf en conformité avec toutes les dispositions pertinentes de la partie 7 de cette loi

5. Sans limiter le caractère général du paragraphe 4, je ne suis pas inhabile à être élu(e) à tout poste auquel s'applique la *Loi de 1996 sur les élections municipales* en raison de violations des exigences financières relatives à une campagne électorale ou de violations relatives au manquement à déposer les états financiers conformément à ladite *Loi*.

**ET** je fais cette déclaration solennelle consciencieusement en la croyant vraie, et en sachant qu'elle a la même validité que si elle avait été faite sous serment et en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*.

**Déclaré devant moi dans la Ville de Brampton, de la Municipalité régionale de Peel**

ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2026

\_\_\_\_\_  
(signature du secrétaire ou de son remplaçant)

\_\_\_\_\_  
(signature du [de la] candidat[e], faite devant le secrétaire)